



BRM 300 Andrésy

6 mai 2017

Bulletin de pré-inscription

En vous inscrivant à l'avance, vous facilitez l'organisation du brevet. Merci



TARIFS :

<u>Catégories</u>	<u>Tarif</u>
Licenciés	5,00 €
Non licenciés	7,00 €
Moins de 18 ans (avec accord parental)	Gratuit
Médaille du BRM 300 (facultative) <i>A commander au moins 10 jours avant le départ</i>	5,00 € ⁽¹⁾
Inscription sur place	+ 2,00 €

(1) : en cas de commande tardive une surcharge de 1,5€ vous sera demandée

DÉPART / ARRIVÉE : Maison des associations, 14 rue du M^{al} Foch, 78570 ANDRESY

HORAIRES : départ entre 4h00 et 5h00 ; arrivée au plus tard à minuit.

PARKING : Quai de Seine, bvd Marc Noël, rue du M^{al} Foch ou rues avoisinantes.

SÉCURITÉ : Application du code de la route. Éclairages fixes et chasuble ou baudrier réfléchissants obligatoires pour rouler de nuit.

CONTACT : Vincent DE LAHARPE – 13 rue des Sablons, villa 15 – 78570 Andrésy

TÉL : 06.07.95.06.91

E-MAIL : brm@andresy-cyclo.fr

PAIEMENT : Par chèque à l'ordre de « Andrésy Cyclo »

La licence ou une pièce d'identité sera demandée pour le retrait de la carte de route

**Bulletin de pré-inscription à renvoyer à Vincent de Laharpe,
dûment renseigné et signé, avec votre règlement par chèque à
l'ordre de « Andrésy Cyclo »**

PARTICIPANT (A remplir en majuscules ; un bulletin par personne)

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

ADRESSE :

CODE POSTAL + VILLE :

Tél portable (sur lequel on peut vous joindre pendant le brevet) :

Adresse E-mail :

FÉDÉRATION

FFCT UFOLEP FFC FSGT FFTRI Non licencié

CLUB / LICENCE (A remplir en majuscules) :

NOM (Sans abréviations) :

DÉPARTEMENT (N°) : N° CLUB :

N° DE LICENCE :

REGLEMENT

Médaille oui/non : Montant global réglé :€
(Inscription + médaille)

LA SECURITE, LA PRIORITE DE LA FFCT :

Cette randonnée n'est pas une compétition. En vous inscrivant vous vous engagez à :

- respecter le code de la route ;
- respecter les autres usagers ;
- respecter les consignes de sécurité données au départ par les organisateurs ;
- lire et respecter le règlement des BRM (<http://www.audax-club-parisien.com/FR/322.html>).

En outre, vous déclarez être titulaire d'une assurance responsabilité civile, être conscient de vos capacités physiques et dégager l'Organisation de toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à votre état de santé, à celui de votre matériel ou à votre imprudence.

SIGNATURE :

Plan de situation de la Maison des associations

